

Litige lors de la vente d'un véhicule

Par **GBTD**, le **13/03/2010** à **11:24**

Bonjour.

J'ai vendu un véhicule d'occasion à un particulier il y a un mois : NISSAN PATROL GR 2.8TD de 1990 TOTALISANT 240000 KMS.

L'acquéreur m'a contacté la semaine dernière afin de m'informer qu'une durite du circuit de refroidissement avait cédé et probablement endommagé le joint de culasse.

Il me tient pour responsable.

Dans un premier temps, il a désiré me faire rembourser le bien puis financer les réparations.

Ensuite, il m'a menacé d'une action en justice (vice-caché).

Je n'ai pas accédé à ses demandes.

Quels sont mes droits ?

Quels conseils pouvez vous me donner ?

D'avance merci.

Cordialement.

M. GABET.